

## **Renforcer la protection de l'environnement par la collaboration réglementaire**

### **Offshore Environmental Forum de 2024**

**Scott Tessier, président-directeur général**

**Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers**

**27 novembre 2024**

C'est un plaisir pour moi d'être ici aujourd'hui et d'avoir l'occasion de vous parler un peu de ce qui se passe avec l'organisme de réglementation, et plus particulièrement de certains des changements qui se produisent à l'Office.

Je souhaiterais commencer par présenter les membres de l'Office qui ont pu se joindre à nous aujourd'hui, que ce soit en personne ou virtuellement (Roger Grimes, Kim Dunphy, Wes Foote, Brian Maynard, Sharon Murphy, Ted O'Keefe et Karen Veitch).

Comme beaucoup d'entre vous le savent sans doute, le projet de loi C-49 fédéral a reçu la sanction royale. Cela élargira le mandat des offices des hydrocarbures extracôtiers de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador pour y inclure des projets d'énergie renouvelable, une fois que la même loi provinciale sera mise en place.

Notre version provinciale est en attente d'une deuxième lecture à la Chambre d'assemblée.

Dans l'intervalle, nous avons travaillé en interne et avec d'autres organismes de réglementation au Canada et à l'étranger pour en savoir plus sur les nouvelles responsabilités qui nous incomberont. Il est clair que nous pouvons utiliser plusieurs des compétences, connaissances et pratiques qui proviennent de notre expérience et de notre expertise acquises dans le domaine du pétrole.

Alors que nous travaillons vers la transition énergétique – les gens pensent de plus en plus à l'ajout d'énergie de nos jours –, la protection de l'environnement reste un élément clé et un facteur essentiel de l'acceptabilité sociale et de la réglementation.

Aujourd'hui, la complexité et l'ampleur des défis posés par la protection de l'environnement exigent une collaboration importante.

Si la nécessité est mère d'invention, la complexité conduit à la collaboration.

Certains d'entre vous remarqueront mon utilisation du mot « collaboration » et s'en étonneront.

Pendant longtemps, la « collaboration » a été considérée comme un « terme sensible » à l'Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) – y compris par moi – parce que certains la confondent avec l'« emprise » réglementaire.

Cependant, les actions collectives des organismes de réglementation, de l'industrie, des gouvernements, des communautés autochtones et des parties prenantes permettront d'obtenir des résultats supérieurs et plus « durables » que ceux de ces entités ou sous-ensembles d'entités travaillant en vase clos.

Un facteur qui joue en notre faveur est le fait que la protection de l'environnement, la transition énergétique, la sécurité énergétique et la prospérité économique sont des objectifs communs qui servent à la fois l'intérêt du public et celui des actionnaires.

Nous pouvons débattre de l'importance relative, du rythme et des instruments de la transition énergétique, mais les gens comprennent généralement qu'il est important, voire essentiel, de s'y atteler.

En même temps, la réalité des marchés et des chaînes d'approvisionnement ainsi que les préoccupations des actionnaires et des parties prenantes se concrétisent et dictent le rythme du changement.

Nous pouvons résoudre la crise climatique et améliorer la protection de l'environnement de deux façons seulement : en réduisant notre qualité de vie ou en innovant.

Personne ne souhaite faire un pas en arrière en matière de qualité de vie. Nous devrions donc exploiter le potentiel de l'innovation en collaborant davantage dans la réduction des émissions et la protection de notre environnement – grâce aux nouvelles technologies, à la numérisation, aux activités à distance et à l'intelligence artificielle notamment pour :

- l'évaluation des risques et leur atténuation;
- la surveillance et la production de rapports;
- la gestion des données et des renseignements;
- le traitement des demandes, des approbations et des autorisations.

La collaboration dans ces domaines ne compromettra pas les exigences réglementaires, pas plus qu'elle n'affaiblira notre approche en matière de conformité et d'application de la loi.

En revanche, elle nous permettra d'améliorer notre efficacité et notre expertise en matière de surveillance réglementaire et, espérons-le, de favoriser l'innovation pour trouver des solutions à de grands enjeux sociétaux.

L'entrée en vigueur, le 28 octobre, de notre nouveau régime réglementaire, plus axé sur le rendement et moins prescriptif, marque seulement le point de départ d'une course à l'innovation locale – vous verrez!

Nous souhaitons collaborer davantage à l'élaboration d'une boîte à outils réglementaire de nouvelle génération afin de nous assurer que l'orientation de l'Office est réellement utile, tout en respectant les exigences réglementaires.

Nous commencerons à repenser notre approche en matière d'orientation en 2025, à mesure que nous apprendrons de l'expérience acquise avec la version préliminaire de notre nouvelle série de lignes directrices du cadre. Vous en apprendrez plus à ce sujet aujourd'hui.

Il pourrait également être utile d'exploiter davantage d'autres outils, en complément des lignes directrices, comme les normes, les codes de pratique ou les notes d'interprétation.

Nous souhaitons également collaborer davantage avec les parties prenantes du secteur de la pêche – One Ocean reste une entité très importante pour nous. Nous explorons également d’autres moyens de mobilisation alors que nous nous préparons à élargir notre mandat pour y inclure la réglementation des énergies renouvelables en mer.

Nous réfléchissons actuellement à l’absence d’offres malgré la quantité record de parcelles proposées lors des récents appels d’offres, en envisageant nos exposés relatifs aux titres pour 2025 – une année pendant laquelle aucun nouveau forage et peut-être aucune activité sismique n’auront lieu.

En attendant, et pour conclure mes remarques de ce matin, je suis impatient de travailler avec toutes les personnes présentes dans cette salle au lancement d’une Régie Canada–Terre-Neuve-et-Labrador de l’énergie extracôtière (RC-TNLEE) plus innovante et plus collaborative.

Je tiens à vous remercier, ainsi que notre personnel, pour votre excellent travail et votre soutien au cours de ce qui a été une période de transformation pour notre organisation et le secteur extracôtier.

Je suis emballé par ce qui nous attend, et j’ai hâte de discuter avec vous au cours de la journée et d’écouter tous nos conférenciers.

Merci.